

PROPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL
CHANTIER PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Proposition d'amendement dans le domaine de la Gouvernance (I)

Gouvernance I.3.2 : Le Conseil d'administration supervise les collectes de fonds et leur emploi. Notamment I.3.2.4 : il se prononce sur les règles relatives aux échanges, locations et cessions de fichiers, tout en veillant au respect de la maîtrise de l'usage de leurs données personnelles par les donateurs.

Proposition d'ajout d'une exigence dans le domaine de la Gestion (II)

Gestion II.10 L'organisation met en place des dispositifs adéquats pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations à caractère personnel des donateurs.

Proposition d'amendement dans le domaine de la Communication (III)

Communication III.1.4 : Dans sa communication, l'organisation respecte les personnes (...) en s'engageant à informer les donateurs de l'usage qui est fait des informations à caractère personnel les concernant et à leur permettre d'exercer leurs droits relatifs à ces données. respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection des données individuelles

Proposition d'amendement du glossaire

Donateur : Personne physique ou morale effectuant un don ou susceptible de le faire (donateur effectif ou potentiel).

ANNEXE : composition du groupe de travail

Pour le Don en Confiance : Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie, et Francis Noël, contrôleur et expert protection des données.